



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours :CAPET interne et CAER CAPET

Section : économie et gestion

Option : comptabilité et finance

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Brigitte Le Brethon
Présidente du jury

SOMMAIRE

STATISTIQUES GÉNÉRALES

I. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE : DOSSIER RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

1. STATISTIQUES

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

3. CRITÈRES D'ÉVALUATION DU DOSSIER RAEP

- A) REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA FORME DU DOSSIER RAEP**
- B) PARTIE 1 DU DOSSIER**
- C) PARTIE 2 DU DOSSIER**
- D) CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS**

II. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

1. STATISTIQUES

2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

4. SUJETS PROPOSÉS

5. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	2013		2014		2015		2016	
	CAPET	CAER	CAPET	CAPET	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	227	73	213	73	187	73	142	50
Présents	72	40	74	34	81	40	50	36
Admissibles	20	18	19	16	26	18	24	21
Admis	8	6	8	7	11	9	11	9
Postes budgétaires	8	6	8	7	11	9	11	9
Barre d'admission sur 20	11,00	11,00	11,33	13,33	11,33	11,00	10,33	13,00

I. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : DOSSIER RAEP session 2016

1. STATISTIQUES

Nombre de dossiers corrigés	CAPET Interne statutaire	CAER
86 soit 45% des inscrits	50	36

CAPET

La moyenne générale des dossiers présentés est de 10.67 pour les candidats du CAER, et de 9.26 pour les candidats du CAPET interne ;

La moyenne des dossiers des candidats admissibles est de 13.13 pour le CAER et 12.73 pour le CAPET interne.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions des **arrêtés du 19 avril 2013**, l'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

La **note de service n°2015-080 du 27 mai 2015**, pour la session 2016, rappelle les modalités d'envoi des dossiers. Le candidat doit, entre autres, **préciser sur l'enveloppe d'expédition l'intitulé du concours et de la section choisie**, il doit adresser le rapport en **double exemplaire**. Le non respect des délais et des modalités entraîne l'élimination du candidat.

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique – Annexe III

« Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.
[...]

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. » [...]

Les conditions de forme mentionnées dans l'arrêté doivent être rigoureusement respectées.

Les candidats doivent **obligatoirement utiliser en page de couverture** de leur dossier de RAEP, le **formulaire téléchargeable** sur le site du ministère dans l'espace « Les concours et recrutements » ainsi qu'une **attestation signée par le chef d'établissement** (nom, signature et cachet de l'établissement) auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites dans la seconde partie du dossier. La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique. Le contenu présenté doit conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en relation avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013).

Il est conseillé aux candidats de lire avec la plus grande attention les textes officiels. L'arrêté précité permet au candidat de se remémorer l'étendue et la diversité des missions attachées au métier d'enseignant. Les textes définissant l'épreuve sont quant à eux indispensables aux candidats afin d'orienter la rédaction du dossier à partir d'une analyse réflexive de leur parcours et de leurs pratiques professionnelles. De fait, cette réalisation doit être de nature à révéler, à valoriser la réflexion didactique, les pratiques pédagogiques et **la capacité d'analyse** du candidat. **La pertinence du choix de la séquence** étant particulièrement appréciée, le candidat doit choisir parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative.

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement. La réussite suppose que le candidat planifie sa préparation, respecte la définition du dossier et maîtrise les enjeux scientifiques et techniques, pédagogiques et didactiques.

A) CRITÈRES D'ÉVALUATION DU DOSSIER RAEP

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la qualité de l'expression ainsi que la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

B) REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA FORME DU DOSSIER RAEP

La forme du dossier n'est pas évaluée en tant que telle, toutefois, le non-respect des consignes pénalise le candidat.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- un strict respect des consignes : nombre de pages maximum (2 + 6), format de papier, police, interligne ; marges, présence possible d'annexes (se référer aux textes officiels) ;
- une mise en page claire et aérée ;
- un effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés) ;
- une orthographe et une syntaxe irréprochables ;
- un dossier agrafé à l'exclusion de toute reliure et paginé.

La clarté, la qualité de l'expression, la maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs. Les fonctionnalités de l'outil informatique doivent permettre de mettre en valeur le dossier.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Le jury évaluera la pertinence du choix et l'intérêt des productions proposées, plus que le nombre.

Quelques dossiers n'intègrent pas ces différents aspects, en raison de l'expérience professionnelle des candidats ce n'est pas acceptable. L'opportunité de joindre un ou deux exemples de documents ou travaux n'est pas toujours saisie par les candidats, le jury le regrette. Par ailleurs, les règles formelles ne sont pas toujours respectées : la signature du chef d'établissement doit attester de la réalité de la seconde partie.

C) PARTIE 1 DU DOSSIER

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) consiste à trouver l'équilibre entre une présentation des responsabilités confiées lors du parcours professionnel du candidat, puis une mise en valeur pertinente des principales compétences qu'il a acquises et de l'identité professionnelle en conséquence construite.

Le candidat ne peut s'en tenir à une liste descriptive souvent chronologique et visant seulement à l'exhaustivité, sans relief, manquant de structure et de lisibilité, présentée comme un curriculum vitae.

Le jury attend une structuration des différentes étapes (datées, hiérarchisées) de la **formation initiale et du parcours professionnel valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant d'économie-gestion.**

Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse de leur parcours, **les candidats sont invités à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées** et éviter ainsi un

inventaire qui se voudrait exhaustif, mais qui finalement serait sans relief ni analyse.

Pour cette première partie, le niveau d'analyse et la prise de recul doivent être en adéquation avec ceux attendus d'un professeur certifié d'Économie-Gestion (option Comptabilité et Finance) dans l'exercice de son métier en lycée d'enseignement général et technologique.

D) PARTIE 2 DU DOSSIER

Dans cette seconde partie, il est demandé aux candidats de choisir et de présenter une (ou plusieurs) séquence (s) de formation. Le candidat doit avoir **conçu lui-même** et mis en œuvre cette séquence, dans une classe donnée.

Que le thème présenté soit restreint (une ou plusieurs séances sur un point précis du programme), ou plus transversal, **le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle, analysée et argumentée**. Elle doit également être précise, basée sur une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel précis et située dans une progression explicitée.

Les dossiers des candidats admissibles proposent des situations d'enseignement pertinentes car contextualisées, situées dans une progression, permettant de démontrer une maîtrise satisfaisante de contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité du concours) ainsi que des qualités de réflexion didactique et pédagogique.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur de solides fondements scientifiques ;
- ont mis en évidence une réflexion didactique et pédagogique et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion ;
- démontrent la capacité du candidat à avoir un regard analytique sur sa pratique professionnelle et pas seulement descriptive des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie ;
- démontrent la capacité du candidat à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement ;
- intègrent, voire mettent l'accent, sur une analyse réflexive, avec la présence d'annexes choisies et portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées ;
- proposent une évaluation des compétences à acquérir, permettant de vérifier si les objectifs initiaux ont été atteints et présentent la remédiation mise en œuvre.

Le jury a regretté :

- des séquences de formation trop peu développées, où le candidat est resté descriptif ou dans une réflexion théorique et dans le domaine de l'intention pédagogique ;

- des annexes absentes ou alors non explicitées, non justifiées, sans lien avec la situation professionnelle proposée ou qui ne procuraient aucune valeur ajoutée au jury dans sa lecture du dossier ;
- des propositions issues de manuels scolaires ou de centres de ressources sur lesquelles le candidat ne portait aucune analyse critique ;
- des dossiers révélant des insuffisances conceptuelles majeures ;
- des dossiers qui avaient déjà été présentés lors de sessions antérieures et que les candidats n'avaient pas ou peu retravaillés ;
- des dossiers développant une séquence éloignée de la série STMG ou de la STS CG, sans transposition et projection dans ces classes ;
- une utilisation peu appropriée voire peu maîtrisée du vocabulaire des sciences de l'éducation.

Les niveaux de réflexion et d'analyse attendus sont élevés :

- dans le travail didactique préalable : prise en compte des intentions pour les élèves, identification des objectifs, des pré-requis, maîtrise des concepts scientifiques et techniques, cohérence avec le programme ou le référentiel concerné, justification des choix des documents supports, souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves... ;
- lors de la présentation des choix pédagogiques : argumentation, justification de la démarche pédagogique et articulation des moyens, outils (la mobilisation des TIC est indispensable), supports mobilisés, modalités d'évaluation,...
- à l'occasion d'une prise de recul portant sur la séance effectuée : auto-évaluation du candidat, proposition de remédiation et d'actions correctrices.

Enfin, cette seconde partie nécessite une structure pertinente, qui permette :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique ;
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse ;
- d'articuler les 6 pages et les annexes ;
- de faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

E) CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Les candidats doivent veiller à :

- respecter le formalisme du dossier en travaillant à partir des textes officiels du concours et le présent rapport de jury ;
- présenter un dossier structuré, paginé, dont l'expression, la syntaxe et l'orthographe sont

irréprochables ;

- démontrer un bon niveau d'expertise scientifique dans le champ de la discipline et dans l'option choisie, comptabilité finance ;
- montrer qu'ils maîtrisent les programmes de la filière STMG ;
- faire preuve d'analyse et de recul tout au long de leur démarche pédagogique ;
- mettre en avant les transversalités ;
- présenter une ou des annexes pertinentes qui sont commentées et analysées ;
- démontrer une capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives : pratiques d'évaluation, suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Tous les candidats n'ont pas forcément une expérience très importante dans les classes de STMG et de STS ; cette situation n'est pas préjudiciable à leur réussite à condition que les candidats démontrent leur capacité à **transposer de façon adaptée et réaliste l'activité choisie**. Pour cela, le jury leur conseille de pratiquer de courtes immersions dans des classes afin de s'imprégner du fonctionnement et des pratiques de leurs collègues. Le jury regrette que trop souvent cette transposition n'ait pas lieu, il est alors difficile d'apprécier le degré de maîtrise des compétences attendues en STMG ou STS en économie-gestion option comptabilité-finance.

L'ensemble de ces commentaires doit conduire les candidats présentant une nouvelle fois leur candidature à s'interroger sur la pertinence de l'activité choisie. La qualité de nombreux dossiers est contrainte par la nature de la situation retenue. Retravailler le dossier à partir de cette même base, peut rendre finalement mineures les évolutions. Un changement de la situation peut en revanche se traduire par des évolutions plus radicales et de nature à mieux valoriser les compétences attendues.

II. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

1. STATISTIQUES

	CAPET	CAER
Candidats admissibles	24	21
Candidats présents	23	21
Candidats absents	1	0
Moyenne des candidats	11.21	11.96
Moyenne des candidats admis	13.33	13.00

2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée.

Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Durée de la préparation : trois heures ;

Durée de l'épreuve : une heure et dix minutes maximum (dont exposé : quarante minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2. Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le candidat présente durant **40 minutes au maximum** l'exploitation pédagogique du thème proposé. Cette année ce thème était contextualisé et faisait l'objet de 3 à 5 questions auxquelles le candidat devait répondre pendant sa présentation.

Le questionnement du jury permet ensuite durant **30 minutes au maximum**, d'obtenir les précisions nécessaires, de permettre au candidat de prolonger et/ou d'approfondir sa réflexion. L'entretien porte

notamment sur les points suivants :

- les fondements scientifiques du thème en cohérence avec l'option comptabilité et finance ;
- les intentions pour les élèves, la démarche d'acquisition des savoirs, connaissances et compétences dans la classe proposée dans le contexte ;
- l'exploitation pédagogique : pratique pédagogique, organisation des activités des élèves, modalités d'évaluation... ;
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolution organisationnelle... ;
- la connaissance de la discipline : connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation... ;
- éventuellement, un retour sur le dossier RAEP (10 minutes maximum).

Cet entretien est l'occasion de mettre en œuvre les qualités de communication attendues dans ce type d'épreuve et considérées comme fondamentales pour un enseignant en exercice.

4. SUJETS PROPOSÉS

Lors de cette session, et en fonction du jour de passage, les candidats ont eu à traiter l'un des trois sujets suivants :

- « Profitabilité, rentabilité et risque : les trois piliers de la performance de l'entreprise », dans le cadre d'un enseignement en gestion finance en TSTMG ;
- « L'affectation du résultat et son incidence sur la situation financière », dans le cadre d'un enseignement en gestion finance en TSTMG ;
- « Analyse des coûts et utilisation des TICE » dans le cadre d'un enseignement en gestion finance en TSTMG.

Seul le deuxième sujet était accompagné d'une annexe.

Cependant, la consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) étaient autorisées.

5. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

Les candidats ne prêtent pas suffisamment attention au respect des différentes étapes du déroulement de l'épreuve imposées par les sujets. La communication orale est d'un bon niveau. Certains candidats ont su produire d'excellentes prestations tant lors de l'exposé que lors de l'entretien.

Le jury a apprécié chez les meilleurs candidats :

- une utilisation raisonnée et réfléchie de la documentation personnelle ;
- une bonne maîtrise des savoirs disciplinaires (notions clés, démarches spécifiques de la discipline). Les

concepts sont alors définis avec précision, les points de vigilance identifiés ;

- une démarche didactique, réfléchie, raisonnée, pragmatique, avec une présentation claire des intentions pour les élèves et un repérage des difficultés d'apprentissage auxquelles les élèves peuvent être confrontés ;
- une réflexion pertinente sur la mise en œuvre pédagogique, l'organisation du travail des élèves, leur mise en activité, des démarches illustrées de façon très précise et argumentée ;
- une réponse structurée à toutes les questions posées, soit de façon linéaire soit intégrée dans une réflexion plus générale ;
- des applications proposées réalistes (durée, supports, implication des élèves), adaptées à la complexité des contenus d'apprentissage, aux intentions pour les élèves ;
- le rôle de l'évaluation dans la progression des élèves, la mise en place d'une remédiation, d'une différenciation pédagogique ;
- la capacité à réfléchir à l'opportunité des transversalités dans une démarche pédagogique réaliste et sans artifice ;
- des propositions pertinentes d'intégration des TIC dans les situations pédagogiques et une argumentation quant à leur rôle dans les apprentissages ;
- une capacité à réfléchir sur l'approche pédagogique spécifique à mettre en œuvre dans une classe de STS pour un même thème ;
- une très bonne connaissance de la gestion de classe et de la réaction des élèves ;
- la capacité à prendre du recul par rapport à l'enseignement et les évolutions du métier ;
- une capacité d'écoute et d'adaptation.

Le jury a regretté pour certains candidats :

- des sujets partiellement traités ou traités sans méthode et sans respect du plan imposé ;
- des thèmes exposés de manière linéaire sans dégager une problématique ;
- des erreurs conceptuelles graves sur des fondamentaux de la spécialité (confusion entre rentabilité et rentabilité, omission du risque, non-maîtrise des règles de la répartition des bénéfices...) ;
- un vocabulaire très approximatif ;
- des raisonnements erronés ;
- le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont effectué de longues recopies de documents issus de manuels ou ont utilisé des fichiers élaborés à l'avance, sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- une utilisation irraisonnée ou non pertinente des TICE sans lien réel avec le thème proposé, sans réflexion sur leur valeur ajoutée pédagogique, voire une absence d'utilisation de ces outils ;

- une méconnaissance des autres enseignements (management, économie et droit et programmes en STS).

5 Conseils aux futurs candidats

Le jury recommande aux candidats de se préparer très tôt à cette épreuve et notamment :

- de réfléchir aux ressources dont il aura besoin lors du temps de préparation, de ne pas se contenter de manuels scolaires et de fichiers tels des fiches pédagogiques types mais de prévoir une documentation avec des ouvrages de références scientifiques et techniques (universitaires, professionnels, programmes et référentiels) ;
- de travailler les programmes de référence, d'actualiser, de consolider les connaissances des concepts, démarches (programme de spécialités, d'économie, de droit et de management), de s'intéresser aux contenus des programmes de BTS CG ;
- d'observer le fonctionnement de classes de première et de terminale tant en économie-droit, management que dans les enseignements de la spécialité et de s'entretenir avec des collègues expérimentés ;
- de réfléchir à l'utilisation de l'outil dans le cadre d'une démarche pédagogique (PGI, plateforme collaborative, jeu sérieux ...) ;
- de développer une réflexion didactique et pédagogique en relation avec les enseignements de la filière technologique (STMG) ;
- de connaître les enjeux de la filière STMG et notamment ceux liés à la poursuite d'études.

Enfin, pour le jour de l'épreuve, le jury conseille :

- de consacrer le temps de préparation à une lecture précise et analytique du sujet, à une réflexion sur les enjeux scientifiques, pédagogiques et didactiques du thème à traiter ;
- de veiller à traiter le sujet intégralement et en particulier la question portant sur les concepts fondamentaux et savoirs théoriques que le candidat doit maîtriser ;
- de structurer l'intervention, avec une introduction, une problématique et une conclusion ;
- d'illustrer la séquence de cours présentée à l'aide d'exemples concrets d'entreprises et chiffrés (ne pas occulter l'utilisation des scénarii possibles à l'aide des TICE) ;
- de ne pas présenter d'extraits de manuels, à l'exception de ceux jugés pertinents et accompagnés d'une argumentation, explication ;
- de proscrire la présentation de cours type « magistral » ;
- d'être à l'écoute des questions posées par le jury de façon à y répondre de manière précise, concise et réfléchie.

Le jury est attaché au respect d'une liberté pédagogique. Pourtant, la préparation mise en œuvre par

plusieurs candidats va à l'encontre de ce principe et tend à imposer un modèle qui serait transférable quels que soient le thème à traiter, les conditions d'enseignement ou encore la personnalité du professeur. L'exposé ne traduit pas alors la réflexion personnelle du candidat et perd en authenticité, puisque le candidat essaie d'adapter un cadre déjà conçu avant l'épreuve orale, au sujet proposé. Le candidat a alors beaucoup de difficultés à sortir de ce cadre, y compris lors de l'entretien qui suit l'exposé et le jury le regrette, les prestations doivent être personnelles et authentiques.

Le jury rappelle aussi, que chaque année, le programme du concours est publié – celui de la session 2017 est déjà paru sur le site du ministère – et que les savoirs, connaissances attendues sont celles traitées en M1. Le jury conseille aux candidats de réaliser un réel travail d'approfondissement des savoirs scientifiques, qui ne peuvent se limiter au programme de terminale.

En conclusion, le jury évalue l'exploitation d'un contenu mais l'absence de connaissances ne permet pas de bâtir une argumentation structurée. Tous les candidats ne réussissent pas à concilier le contenu scientifique du thème et son exploitation pédagogique. Ce lien constitue pourtant l'objectif premier de cette épreuve.

Enfin, les résultats obtenus par les candidats admis sont de bon niveau. Cette réussite est le fruit d'une préparation planifiée.